Retrait de la notification d'une opération de concentration

(Affaire COMP/M.1991 — Trelleborg/Icopal)

(2000/C 196/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 29 mai 2000, la Commission des Communautés européennes a reçu la notification d'un projet de concentration entre Trelleborg et Icopal. Le 16 juni 2000, les parties notifiantes ont informé la Commission qu'elles retiraient leur notification, puisque, après son offre publique, Trelleborg n'a pas pu acquérir suffisament d'actions pour que l'opération soit réalisable.

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.1898 — TUI Group/GTT Holding)

(2000/C 196/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 31 mai 2000, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en allemand et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CDE» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 300M1898. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].
